

N°32 – 18^e année

Juin 2024

ISSN 1993-3134

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société

UNIVERSITE DE LOME - TOGO

<https://ahoho.net/>

Àhṣhṣ

Àhṣhṣ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot ahṣhṣ prononcé àhṣhṣ, à ne pas confondre avec ahṣhlō, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súsú "pensée", "idée" ; anyásã "intelligence" "connaissance". Anyásã désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásã est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àhṣhṣ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Ahṣhṣ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H Ñ H Ñ

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur Titulaire, Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur Titulaire, Université de Lomé

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître de Conférences, Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche, Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Honoraire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Benoît N'BESSA**, Professeur Honoraire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Oumar DIOP**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Jean Bernard MOMBO**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo, Gabon
- **Henri MONTCHO**, Professeur Titulaire, Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur Titulaire, Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Placide F. G. A. CLEDJO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo

- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Kossiwa ZINSOU-KLASSOU**, Professeure Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Toussaint VIGNINO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Bernard FANGNON**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Adrien DOSSOU-YOVO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Fidèle Marcellin ALLOGHO-NKOGHE**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- **Médard NDOUTORLENGAR**, Professeur Titulaire, Université de N'Djaména, Tchad

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Konan KOUASSI**, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Ludovic Baïsserné PALOU**, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure de N'Djaména, Tchad
- **Délali Komivi AVEGNON**, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Vincent MOUTEDE-MADJI**, Maître de Conférences, Université d'ATI, Tchad
- **Dangnisso BAWA**, Maître de Conférences, Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture _ *Àh̄h̄* _ Juin 2024 : Vue partielle du marché aux fétiches d'Akodesséwa à Lomé (Togo)
(Crédit M. SOKEMAWU)

Copyright © reserved « *Revue À H Ñ H Ñ* »

Site Internet de la revue *Ah̄h̄* : <https://ahoho.net/>

The journal is indexed in : SJIFactor.com, <https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Àh̄h̄h̄*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, France, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, Bénin, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, France, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, France, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, France, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, France, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, Togo, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroter)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroter)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àh̄h̄h̄* reçoit les articles du 1^{er} mars au 31 juillet, des contributions et paraît deux fois dans l'année : juin et décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àh̄h̄h̄* exige de ses auteurs, une contribution financière de 50 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Youssoufou ADAM

Mobilité des acteurs dans l'espace transfrontalier Bénin-Niger p. 1-14

Tongnoma ZONGO

Politique publique de formalisation de la mine artisanale et bureaucratisation au Burkina Faso : une cohabitation difficile ? p. 15-24

Moussa COULIBALY, Kpaka Sabine DIOBO Epse DOUDOU, Brahim Cisse

Géographie du paludisme dans la ville de Ferkessédougou (Nord de la Côte d'Ivoire) p. 25-39

Etienne PAKA

Espace médical et espace sanitaire dans un petit espace urbain dense (Bacongo, Brazzaville) p. 40-58

Raoul DJIMTA, Marcel B. FOURISSOU, Fatimé PAMDEGUE, Man-na DJANGRANG

Gestion de risque d'inondations dans la ville de N'Djamena au Tchad p. 59-76

Lucie NAMODJI, Théodore Tchékpo ADJAKPA, Franco-Néo Camus DJESSONOU

Stratégies d'adaptation des populations de la Commune de Birni N'Gaouré au Niger face aux changements climatiques p. 77-90

ALLARAMADJI MOULDJIDE, BAOHOUTOU LAHOTÉ, Robert MADJIGOTO

Analyse des précipitations de la province du Logone Occidental au Sud-Ouest du Tchad par le système d'information géographique p. 91-100

Mègnongon Clément Léopold BABADJIHOU, Toundé Roméo Gislain KADJEBIN

Dynamique de la population et sécurité alimentaire dans la commune d'Akpro-Misséré au Sud-Est du Bénin p. 101-115

Nabine KOURPAI, Zakariyao KOUMOI, Padabô KADOUZA

Migrations rurales et dynamique de l'occupation du sol dans la plaine de Mô au Centre-Ouest du Togo p. 116-127

Trépose NEINLEMBAYE

La communauté d'épargne et de crédit interne : outil d'autonomisation des femmes de la commune de Koumra au Tchad p. 128-140

Marguerite KASSOGUE

Dynamique migratoire des dogons en direction de la ville de Bamako de 1950 à 2012 p. 141-154

Magloire DADOUM DJEKO, Khamis DJIMINGAR DJIBRINE, Christophe DJIKOLOUM DJIMTA

Risque pluviométriques et taux d'infestation du paludisme dans la commune de Moundou en zone soudanienne du Tchad p. 155-167

Yao Jean-Aimé ASSUÉ, Matthieu Ettien Afforo GUY

Enjeux socio-économiques de la Coupe d’Afrique des Nations (CAN) à Bouaké en Côte d’Ivoire **p. 168-180**

Mame Diarra DIOP, Aïdara Cherif Amadou Lamine FALL, Yancouba SANE, Kémo COLY

Facteurs et impacts de l’érosion hydrique dans la commune de Médina Sabakh (Centre-Ouest du Sénégal) **p. 181-196**

**POLITIQUE PUBLIQUE DE
FORMALISATION DE LA MINE
ARTISANALE ET
BUREAUCRATISATION AU BURKINA
FASO : UNE COHABITATION
DIFFICILE ?**

*Tongnoma ZONGO
Docteur en Géographie*

*Institut des sciences des sociétés (INSS) du CNRST/
Burkina Faso
E-mail : ztongnom@gmail.com*

Résumé : Pendant ces dernières années l'Etat Burkinabè s'est inscrit dans une dynamique de formalisation de la mine artisanale. Cependant, les processus de formalisation de la mine artisanale à travers les pratiques de bureaucratisation rencontrent d'énormes difficultés. Les formalités administratives et les réglementations complexes dans le secteur de la mine artisanale qui relève de l'informel, entraînent souvent des contradictions et des frustrations dans les interactions entre les artisans miniers et les agents de l'administration publique. Cette situation affecte souvent l'efficacité et l'efficience de l'action publique dans la régulation du secteur minier national.

Afin de mieux comprendre les problèmes qui gravitent autour des tentatives de « formalisation bureaucratique » du secteur, nous avons mené une revue de littérature sur la question et conduit des enquêtes de terrain auprès des protagonistes du monde minier. Cette approche a permis d'analyser l'efficacité des mécanismes utilisés dans l'octroi des documents demandés par les acteurs des mines artisanales ainsi que la technologie utilisée par ces derniers dans l'exploitation de l'or et son rôle dans les conflits autour des pratiques artisanales.

Il ressort de cette recherche qu'en dépit des profondes transformations observées au niveau des structures en charge de la régulation du secteur minier, rien n'a fondamentalement changé dans les modalités d'acquisitions des autorisations d'exploitations artisanales de l'or du fait que les artisans miniers ne les trouvent pas adaptés à leur vécu. Les acteurs des mines artisanales mentionnent aussi que les lourdeurs administratives dans la gestion de l'orpaillage éloignent beaucoup d'artisans miniers du processus de formalisation. Cette situation pousse ces artisans miniers à une pratique clandestine de l'activité de l'orpaillage et à une manipulation

des produits dangereux (mercure, dynamites, cyanure, etc.).

Mots-clés : Bureaucratization, encadrement, mine artisanale, tension, Burkina Faso.

**PUBLIC POLICY TO FORMALIZE
ARTISANAL MINING AND
BUREAUCRATIZATION IN BURKINA
FASO: A DIFFICULT COHABITATION?**

Abstract : In recent years, the government of Burkina Faso has been committed to the formalization of artisanal mining. However, the process of formalizing artisanal mining through bureaucratization practices is encountering enormous difficulties. Administrative formalities and complex regulations in the informal artisanal mining sector often lead to contradictions and frustrations in interactions between artisanal miners and public officials.

This situation often affects the effectiveness and efficiency of public action in regulating the national mining sector. To gain a better understanding of the problems surrounding attempts to "bureaucratize" the sector, we carried out a literature review on the subject and conducted field surveys with protagonists in the mining world. This approach has enabled us to analyze the effectiveness of the mechanisms used in granting the documents requested by artisanal miners, as well as the technology used by the latter in gold mining and its role in conflicts surrounding artisanal practices.

This research shows that, despite the profound changes observed in the structures in charge of regulating the mining sector, nothing has fundamentally changed in the way artisanal gold miners acquire their permits, as they do not find them adapted to their experience. Artisanal miners also mention that administrative red tape in the management of gold panning keeps many artisanal miners away from the formalization process. This situation pushes artisanal miners into clandestine gold panning and the handling of dangerous products (mercury, dynamite, cyanide, etc.).

Keywords : Bureaucratization, supervision, artisanal mining, tension, Burkina Faso.

Introduction

Pendant ces dernières années, l'exploitation minière artisanale et semi mécanisée bénéficie d'un accompagnement du ministère des mines et des carrières et de quelques partenaires

techniques et financiers du Burkina Faso. Cette politique visant à rendre plus performant et efficace la gouvernance a conduit à un certain nombre de modifications dans la gestion des bureaucraties existantes. On note également la création de nouvelles structures comme l'ANEEMAS, ONASSIM, BNAF, etc.) et la promotion de nouvelles technologies dans l'exploitation de la mine artisanale. Cette nouvelle politique dans le secteur de l'EMAPE vise à faire basculer les orpailleurs vers une exploitation responsable de l'or dans les zones de production. Cependant les analyses classiques de la bureaucratie, depuis (M. Weber, 1922) supposent schématiquement que les décisions d'orientation des politiques sont définies par les personnels issus d'institutions démocratiquement élues ou désignées. En optant pour cette dynamique, certaines fonctions techniques peuvent cependant interférer avec cette structure verticale du pouvoir et infléchir les circuits de décisions (M. Crozier, 1963).

Ces politiques actuelles en construction ou construites n'ont pas permis d'alléger les lourdeurs administratives dans l'octroi des autorisations d'exploitation minière artisanale au Burkina Faso. Le refus d'une bonne partie des orpailleurs de ces politiques publiques dans la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) pourrait s'expliquer par les comportements bureaucratiques des agents du ministère des mines du Burkina Faso et de leur non implication dans la mise en place de ces politiques. La mise en œuvre est donc complexe, en raison de nombreux éléments qui entrent en ligne de compte. Malgré cette complexité la mise en œuvre devient un sujet très intéressant à questionner car elle permettra de comprendre les barrières qui entravent la mise en place de ces politiques publiques dans le secteur de l'EMAPE.

Dans le cadre de cette étude, l'objectif est de documenter les pratiques bureaucratiques des agents du ministère des mines et leurs interactions avec les orpailleurs et les autres acteurs dans le processus de formalisation de la mine artisanale. Pour atteindre cet objectif, l'Etat en tant que champ du pouvoir comme

en tant qu'institution sera au centre de nos questionnements. Un regard sur les rapports de pouvoirs qui se construisent entre les différents acteurs de l'EMAPE dans la mise en place de ces politiques publiques de formalisation de la mine artisanale nous semble aussi utile. Ce positionnement de l'Etat au centre dans nos analyses nous renvoie à plusieurs questionnements : Quel est le niveau de promotion de la transparence et du dialogue envers les acteurs du bas dans ces politiques de formalisation de l'exploitation minière artisanale ?

Ces politiques publiques font-elles face à des stratégies de contournement de la part des bénéficiaires par le bas ? Quelle est la place des orpailleurs et les autres acteurs dans le processus d'implémentation des politiques publiques de formalisation de l'EMAPE au Burkina Faso ? De même, il serait utile d'interroger les outils utilisés dans la gestion de l'exploitation minière artisanale et les perceptions des acteurs dans la mise en œuvre de ces règles. Ces questions autorisent l'hypothèse principale suivante : les pratiques des agents du ministère des mines et leurs interactions avec les orpailleurs et les autres acteurs dans le processus de formalisation de la mine artisanale génèrent des enjeux et intérêts divergents très peu favorables à une formalisation réussie dans le secteur de l'exploitation de la mine artisanale.

1. Méthodologie de recherche

1.1. Une théorie pour comprendre la gouvernance du secteur de l'EMAPE au Burkina Faso

Dans le cadre de cette étude, nous allons inscrire notre réflexion dans la théorie des parties prenantes (Ou stakeholders theory), qui s'est développée à partir des travaux de Freeman (1984). Convoquer cette approche reviendra à analyser les relations actuelles et potentielles que l'Etat entretient avec les artisans miniers dans la mise en œuvre des politiques d'encadrement du secteur de l'orpaillage au Burkina Faso. Dans le cadre de cette analyse, nous essayerons de mettre à jour les limites des frontières entre l'Etat et les acteurs du monde de l'orpaillage dans la mise en place des politiques d'encadrement de

l'orpaillage. Le concept partie prenante nous amène à nous poser une question fondamentale à savoir qui sont les acteurs dont il est question. Les définitions concernant cette théorie sont nombreuses. Dans le cadre de cette étude, nous opterons pour celle proposée par Clarkson : « Personnes ou groupes qui ont, ou revendiquent, une part de propriété, des droits ou des intérêts dans l'entreprise et dans ses activités ». Nous analyserons les jeux d'acteurs plus complexes dans la mise en place des politiques minières.

1.2. Méthode et outils de collecte de données

La démarche adoptée est essentiellement descriptive, compréhensive et explicative d'une réalité, celle de la politique publique de formalisation de l'EMAPE et de bureaucratisation au Burkina Faso. Cette étude se donne pour objet d'analyser le rôle des différents acteurs dans le processus de formalisation de l'exploitation minière artisanale. Elle questionne aussi les mutations qui se construisent ou se déconstruisent dans les mécanismes d'intervention de cette formalisation de l'exploitation minière artisanale de l'or au Burkina Faso.

Le mécanisme de la collecte de données adopté, dans le cadre de cette étude, est basé sur la recherche documentaire, les enquêtes de terrain et l'observation directe dans deux sites d'orpaillage de la province de Ganzourgou déjà inscrits dans la dynamique d'une exploitation responsable de l'or. La recherche documentaire et la collecte des données sur le terrain ont servi de support de taille à l'acquisition d'informations dans le cadre de cette étude. L'approche qualitative fut privilégiée au niveau de la collecte des données sur le terrain.

Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés en 2022 auprès de plusieurs acteurs indispensables dans ce processus de formalisation au niveau de la province du Ganzourgou et à l'échelle de la capitale Ouagadougou. Les acteurs concernés par les entretiens, au niveau de la province, étaient constitués des orpailleurs de la province du Ganzourgou, le maire de la commune de Zorgho, le maire de la commune de Boudry,

le maire de la commune de Meguet, le responsable du syndicat des orpailleurs, les chefs coutumiers des communes concernées par l'étude. Au niveau de la capitale Ouagadougou, des entretiens ont été réalisés auprès des agents du ministère des mines, de la direction de l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS), le Ministère de l'environnement, le bureau des mines et de la géologie du Burkina Faso (BUMIGEB), l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) et la Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or (BNAF).

2. Résultats et analyse des résultats

2.1. Bref rappel du secteur minier Burkinabè

De nos jours, le secteur minier est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques du Burkina Faso. En 2019, le Burkina Faso comptait 15 mines industrielles en production dont 14 mines d'or et une mine 01 de zinc dans la province du Sanguié. Cette production a rapporté au budget de l'Etat 256,4 milliards F CFA en termes de recettes, contribuant ainsi au Produit intérieur brut (PIB) à 13,1% (INSD, 2020, p. 7). Il existe, à côté des grands sites miniers industriels, une forme d'exploitation artisanale qui, dans la majorité des cas ne se soumet pas au cadre réglementaire existant (T. Zongo, 2019, p. 11). Sur plus de 800 sites répertoriés par l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) en 2018, seuls 34 bénéficient d'un permis d'exploitation en cours de validité. Ce secteur emploie plus de 1,5 million de personnes dont des femmes et des enfants venus de divers horizons. Ces chiffres confirment que l'exploitation artisanale de l'or occupe une place de taille dans les moyens de subsistance des populations en milieu rural. Mais, force est de constater que les mécanismes et les formes d'exploitation actuelle de l'or posent des défis énormes en matière de dégradation de l'environnement, de santé à travers la pollution des eaux de boisson, des nappes phréatiques, de sécurité et de respect des droits humains au Burkina Faso.

On note aussi la faible régulation du secteur du fait de la non-application effective des textes, de la corruption, de l'impunité, etc. Face à ces enjeux des pertes fiscales et aux problèmes environnementaux et sécuritaires liés à l'orpaillage, les autorités Burkinabès ont créé l'Agence Nationale d'Encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) par décret du 30 juin 2015. Cette structure a pour mission de compenser le vide laissé dans la régulation du secteur après la liquidation du comptoir Burkinabè des métaux précieux en 2006 (T. Zongo, 2019, p. 23).

Le manque d'inclusion de plusieurs acteurs dans la formalisation des objectifs de l'ANEEMAS provoque des réticences au niveau des bénéficiaires par le bas. Malgré tout, ces initiatives et actions de l'ANEEMAS sont soutenues par les partenaires techniques et financiers en vue d'améliorer la gouvernance du secteur de l'orpaillage à travers la promotion des droits des hommes, de nouvelles techniques d'extraction de l'or sans conséquences pour l'environnement jusqu'à sa transformation en Société Nationale des Substances Précieuses (SONASP) en juin 2023.

Malgré toutes ces initiatives de formalisation, les procédures pour avoir une autorisation d'exploitation sont très lourdes.

2.2. La politique de gestion bureaucratique du secteur minier au Burkina Faso : quel bilan ?

La participation est bien plus que le simple fait de se tenir informé ; elle suppose que les

groupes sociaux puissent faire clairement connaître leurs priorités et leurs attentes, soient impliqués dans la prise de décision, puissent réaliser des bénéfices, assumer des responsabilités et être reconnus en tant que parties prenantes. La participation de la société civile sera d'autant plus active que ses droits à la ressource et à la propriété foncière auront été plus clairement définis. Dans les actions menées pour faire face aux maux qui minent le secteur de la mine artisanale, la participation revêt une importance clé puisque c'est la seule option de pouvoir amener les artisans miniers à être impliqués activement dans l'exploitation minière artisanale à modifier leur comportement et les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres et surtout aussi avec l'environnement. Pour relever les défis dans le secteur de la mine artisanale et parvenir à une exploitation responsable de l'or dans le secteur, deux démarches nous semblent indispensables. Premièrement, il nous faut une meilleure compréhension des connaissances traditionnelles dans le secteur de la mine artisanale et des vraies réformes au niveau de la législation minière. C'est dans ce même ordre d'idée qu'un agent de l'ANEEMAS estime :

Que sans de réformes sincères, l'or produit dans le secteur de la mine artisanale échappera toujours aux caisses de l'Etat.

Les propos de cet interlocuteur confirment bien les quantités de production artisanale mentionnées sous le tableau n°1.

Tableau n°1 : Evolution des quantités d'or de production artisanale de 2018 à 2022

Année	Quantité d'or produite (T)
2018	0,300
2019	0,259
2020	0,267
2021	0,266
2022	0,483

Source : Annuaire statistique 2021 du MMC.

L'exploitation minière artisanale a produit ces cinq dernières années une quantité totale d'or brut de 1,575 tonne, soit une production moyenne de 0,315 tonne par an. La production minière artisanale et semi-mécanisée est en grande partie exportée

par les comptoirs d'achat et de vente d'or. Une infime partie de la production artisanale de l'or est vendue en interne aux bijouteries pour la transformation. La gouvernance bureaucratique du secteur de l'EMAPE serait à la base des quantités

énormes non déclarées par les artisans miniers et optent de vendre leur or dans les circuits noirs.

2.3. Les acteurs des politiques de l'encadrement de l'EMAPE : de leur conception à leur mise en œuvre

Les analyses classiques de la bureaucratie, depuis M. Weber, supposent schématiquement que les décisions d'orientation des politiques sont définies par des personnels issus d'institutions démocratiquement élues ou désignées (« les politiques ») ; les modalités de mises en œuvre relèvent « d'administrateurs » placés sous l'autorité des politiques ; les exécutants appliquent uniformément aux individus les règles définies par les précédents ; certaines fonctions techniques peuvent cependant interférer avec cette structure verticale du pouvoir et infléchir les circuits de décision comme on l'a observé par la suite (M. Crozier, 1963, p. 8). Dans le secteur minier Burkinabè, le constat le plus frappant est le rejet d'une bonne partie des acteurs du secteur de l'EMAPE surtout les acteurs du bas (artisans miniers, propriétaires terriens, chefs de terres etc.) par une bonne partie des agents producteurs de bureaucratie. A cet effet, la bureaucratie peut être alors désignée comme responsable des dysfonctionnements de tous ordres de la gouvernance du secteur minier au Burkina Faso. La volonté d'associer, au nom de l'empowerment, les acteurs du secteur de l'EMAPE dans des processus de décisions dits participatifs n'est pas encore effective au Burkina Faso. C'est dans ce même ordre d'idée qu'un artisan minier, un de nos interlocuteurs, avance que :

Le gouvernement est à la base des échecs de l'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle au Burkina Faso. Nous les artisans miniers ne sommes pas associés pendant les prises de décisions et à la fin ils viennent pour appliquer ces décisions finales avec nous. Je vous jure que si le gouvernement ne change pas de stratégie rien ne marchera dans le secteur de la gouvernance minière artisanale au Burkina Faso.

Un autre artisan minier rétorque en avançant que nous ne pouvons pas se mettre

à 100% dans des mécanismes de gouvernance ou nous n'avons jamais été consultés c'est pourquoi l'encadrement du secteur de l'EMAPE ne marche pas.

Les conséquences de ces pratiques bureaucratiques dans l'encadrement du secteur minier artisanal renforcent des relations de collaboration des acteurs du bas du secteur minier avec les chefs traditionnels et les ONG dans les zones de production.

2.4. Quand la gouvernance bureaucratie dans le secteur de la mine artisanale ouvre une grande porte aux ONG d'initier une exploitation responsable de l'or dans les sites d'orpaillage du Burkina Faso

La politique minière mise en œuvre par la bureaucratie crée des inégalités entre les différents acteurs, participant à créer le flou dans la relation artisans miniers et l'Etat Burkinabé. Les faiblesses institutionnelles, l'instabilité des structures étatiques et l'incapacité d'exécuter les tâches fondamentales d'administration dans la promotion d'une exploitation responsable de l'or dans le secteur de la mine artisanale ouvrent une large porte aux ONG qui interviennent dans le secteur de la mine artisanale de se comporter comme un autre Etat dans un Etat. L'emprise de la bureaucratie dans la gouvernance du secteur de l'EMAPE s'inscrit inégalement dans l'espace et se heurte à des résistances ou à la concurrence des ONG intervenant dans la promotion de l'or responsable dans les sites d'orpaillage du Burkina Faso.

L'intervention des ONG dans le secteur de l'EMAPE au Burkina Faso ne prend pas en compte la complexité des politiques publiques, ainsi que celle du monde social, économique dans lequel elles prennent place. En effet, ces ONG se disant les pionniers prônant une exploitation de l'or responsable au Burkina Faso dans le secteur de l'EMAPE ne s'appuient pas sur une démarche collaborative et ne favorisent pas l'implication de toutes les parties prenantes (au niveau institutionnel, opérationnel et les bénéficiaires du projet). En effet, l'intervention des ONG dans le secteur de la mine artisanale échappe largement à l'environnement réglementaire du

gouvernement Burkinabè. L'implication du ministère des mines dans ces types de projets est une implication périphérique qui se limite souvent à la participation des ateliers avec les ONG qui ont en charge la mise en place de ces projets. C'est dans ce même ordre d'idée qu'un agent du ministère des mines avance que le ministère des mines et de l'énergie n'a pas été sérieusement impliqué dans la conduite du projet « Or propre » financé par le bureau régional de la coopération Suisse du Bénin dans les communes de Meguet, Zorgho et Boudry. Alors que ce projet « Or propre » avait pour objectif de lutter contre les effets négatifs de l'orpaillage. Cependant, la non implication des autorités du ministère des mines a beaucoup péché dans la conduite du projet. Un artisan minier de Meguet justifie l'échec de ce projet par la non implication des agents de l'ANEEMAS à travers les propos suivants :

Monsieur, ce projet ne pouvait pas connaître de succès car comment une ONG peut venir discuter directement avec les responsables des sites d'orpaillage pour un tel projet sans chercher à savoir si le territoire où se déroule les activités de l'orpaillage a été attribué à une personne qui a son autorisation d'exploitation artisanale de l'or ou pas. La conséquence est que le propriétaire du site d'orpaillage de Boudry est venu récupérer son site et l'activité d'orpaillage et les ambitions du projet "or propre" tombent à l'eau.

Il convient de mentionner que la non implication des agents du ministère des mines dans les projets de promotion de l'or responsable n'est pas la seule raison pour justifier les échecs de ces projets dans le secteur de la mine artisanale. A titre illustratif, le projet or responsable en cours d'exécution par le consortium Caritas Suisse, Solidar Suisse et Artisanal Gold Council (CAS) financé le bureau de la coopération Suisse du Burkina Faso avait donné le volet encadrement à l'ANEEMAS. Cependant, il convient de mentionner que des guerres de positionnements entre l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi mécanisées (ANEEMAS) et la Direction des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (DEMAS), deux structures du

ministère des mines ont vu le jour dans le contrôle des fonds de ce projet.

2.5. La bureaucratisation entraine-t-elle une gouvernance améliorée du secteur minier au Burkina Faso ?

La politique de la bureaucratisation dans le secteur minier doit engendrer plus d'efficacité, plus d'équité et de justice dans l'accès aux ressources entre les différents acteurs du secteur minier au Burkina Faso. Elle devrait également accroître la paix, la participation de la population et la représentation des groupes marginalisés tels que les artisans miniers, les femmes dans les prises de décisions. Dans un tel contexte, les groupes marginalisés seront très intéressés par les nouveaux mécanismes de la gouvernance du secteur de la mine artisanale. Cependant, la façon dont la gouvernance bureaucratique est mise en œuvre dans le secteur minier ne reflète pas toujours la façon dont elle est théoriquement définie et représentée dans les politiques et les structures institutionnelles. Il serait simpliste et trompeur de croire que ce modèle de gouvernance va résoudre les maux qui minent le secteur de la mine artisanale. La bureaucratisation pourrait faciliter le développement du secteur de la mine artisanale si et seulement si les règles qui gouvernent les institutions locales étaient produites par la majeure partie des acteurs du secteur minier. C'est dans cette même pensée qu'un agent du ministère des mines et de l'énergie du département en charge de la formalisation de la mine artisanale nous laisse entendre que :

Pendant ces dernières années la mine artisanale est beaucoup soutenue par les partenaires techniques et financiers de plusieurs pays mais les résultats sur le terrain restent mitigés. J'invite les premiers responsables du ministère des mines à repenser leur gouvernance afin de parvenir à l'usage du secteur de la mine artisanale pour parvenir au développement.

Un autre agent du même ministère des mines et du département en charge de la formalisation de la mine artisanale abonde dans le même sens en avançant que les agents du secteur ne descendent pas sur les sites d'orpaillage de toutes les régions du Burkina Faso pour toucher du doigt les vraies réalités

du terrain afin d'apporter des solutions idoines dans la gouvernance du secteur minier au Burkina Faso.

L'enfermement juridique de l'expression des acteurs du bas dans le secteur minier (artisans miniers, acheteur d'or, chef terrien, responsable du site d'orpaillage etc.) crée une distorsion qui limite l'intensité des échanges entre les autorités du ministère des mines et son environnement social. Cette situation multiplie des obstacles énormes dans l'encadrement du secteur de la mine artisanale au Burkina Faso

2.6. Responsabiliser pour faire triompher la gouvernance bureaucratique dans le secteur de l'EMAPE

La responsabilisation est un processus complexe qui commence par la prise de conscience de l'absence de tout pouvoir (en matière de prise de décision) ainsi que de tout droit d'accès à un tel pouvoir. C'est grâce à la responsabilisation que les acteurs du bas du secteur minier au Burkina Faso pourront activement participer à un processus de prise de décision, autrement dit accéder à de nouveaux espaces de gouvernance. Si la responsabilisation n'est pas basée sur le dialogue et le respect mutuel, des conflits sociaux pourront survenir et mettront en péril les chances de succès des politiques dans l'encadrement du secteur de la mine artisanale. Ce manque de responsabilisation oblige les artisans miniers à se muer en groupe de pression lorsque le pouvoir politique tente d'annihiler leur existence en les enfermant dans un carcan de normes juridiques. L'approche institutionnelle dans le secteur de l'EMAPE biaise l'analyse sociologique du phénomène de l'orpaillage. Or celle-ci gagnerait à s'inscrire dans le sillage de la sociologie dynamique et appréhender le réel pour parvenir à un meilleur encadrement du secteur de l'EMAPE. C'est dans ce même sens qu'un de nos interlocuteurs avance que :

La plupart des conflits miniers enregistrés dans le secteur de la mine artisanale relève du cloisonnement des agents du ministère des mines et de l'énergie du Burkina Faso envers les acteurs du bas du secteur de la mine artisanale.

Une autre personne du ministère des mines estime qu'il faudra Responsabiliser les acteurs du bas du secteur minier afin qu'ils soient en mesure de faire face aux maux qui minent le secteur de la mine artisanale.

De ce fait, sans une responsabilisation adéquate des artisans miniers dans la gouvernance du secteur, les mécanismes de gouvernance des sites institués par les orpailleurs de concert avec les populations locales continueront de gagner du terrain dans les sites d'orpaillage du Burkina Faso.

2.7. La gouvernance du secteur par la bureaucratisation est-elle sources de conflits et d'accidents ?

Depuis la liquidation du comptoir Burkinabè des métaux précieux en 2006, le secteur de l'EMAPE demeure toujours un secteur mal maîtrisé par les autorités en charge des questions minières du Burkina Faso. L'exploitation artisanale de l'or est devenue une activité économique indispensable pour bon nombre de ménages en milieu rural mais, en grande partie en dehors du contrôle ou même de la connaissance de l'Etat. Des institutions informelles régissent la majorité des opérations minières, y compris leurs interactions et leurs relations avec les autorités locales, les chefs coutumiers et les communautés en général. Malgré la création de l'ANEEMAS en 2015 jusqu'à sa transformation en SONASP en 2023, il convient de mentionner que l'approche adoptée par l'Etat est fondamentalement centralisée, avec une implication minimale des collectivités territoriales. Cette situation rentre en contradiction avec la vision de l'ANEEMAS sur l'encadrement du secteur. Le mandat assigné aux autorités locales reste très faible dans le secteur des mines au Burkina Faso. Bien qu'elles soient au moins censées être consultées lors de la procédure d'attribution des licences minières, y compris les autorisations d'exploitation artisanale (AEA), en pratique ce n'est que rarement le cas.

La cohabitation entre les sociétés minières, qu'elles soient en phase de production ou en exploration, avec les orpailleurs est souvent source de conflits. Ces relations difficiles

viennent du fait que l'Etat éprouve des difficultés à réguler le secteur de l'exploitation minière artisanale. D'une manière générale, les conflits ont pour causes les lourdeurs administratives et le manque d'efficacité dans la régulation du secteur. Les inégalités, le sentiment d'injustice et les promesses non tenues par les sociétés minières industrielles en sont également les causes fondamentales des conflits miniers.

Au-delà des conflits, l'on enregistre des accidents de travail dans le secteur du fait du non-respect des textes qui encadrent le secteur de la mine artisanale par les artisans miniers. Les accidents et les éboulements sont très fréquents du fait du non-respect de l'espacement normal dans les sites d'orpaillage qui est de 5 mètres entre les différents trous dans un site d'orpaillage au Burkina Faso. Cette situation engendre plusieurs cas d'éboulements. A titre d'exemple, le 22 octobre 2022 à Dossi, commune de Boni, on a enregistré 4 victimes. Le 14 octobre 2022 à Gassin, commune de Tougouria, on a enregistré 27 morts lors d'un éboulement. Même si les morts accidentels de travail relèvent de l'orpaillage, il convient de mentionner que les mines industrielles ne sont pas en reste. Le 16 avril 2022, 8 personnes sont mortes par noyade dans la mine industrielle de Perkoa. Entre 2010 à 2020, les accidents ont causé la mort de plus 300 personnes. Pour l'année 2022, le nombre de morts tourne autour de 140 personnes. Tous ces accidents peuvent être attribués à la gouvernance bureaucratique du secteur de la mine artisanale au Burkina Faso.

3. Discussion

La littérature consacrée à l'analyse et à l'évaluation des dispositifs administratifs des Etats Africains depuis les indépendances, dresse un constat général d'échec de l'implantation bureaucratique en Afrique et des procédures de réformes entreprises, y compris celles menées dans le cadre des programmes d'ajustements structurels et des politiques de gouvernance Adamolekum (1999). Elle note la perte des capacités de l'Etat et de son administration, son incapacité à contrôler son territoire à maintenir une présence sectorielle minimale dans les

secteurs les plus fondamentaux pour l'avenir et la régulation d'une société à s'imposer comme un régulateur central et prévisible et à constituer un corps de serviteurs répondant aux critères de définition wébériens du fonctionnaire (Darbon, 2001 ; Nembot, 2000). Pour V. B. Edgar (2009), les coûts de la corruption bureaucratique et des effets négatifs de la bureaucratie sont payés par la société entière, et en premier lieu de la file, les plus pauvres. Le rapport de Gorée Institute (2024) avance que la faible gouvernance et la corruption sont des facteurs importants contribuant aux conflits liés à la gouvernance des ressources minières et pétrolières en Afrique de l'Ouest.

Les pratiques de corruption bureaucratique dans l'industrie minière et pétrolière ont un impact direct sur la gestion des ressources naturelles et peuvent conduire à des violations des droits des communautés locales. La faible gouvernance et le manque de participation des acteurs du bas dans les processus de prise de décision dans le secteur minier aggravent la marginalisation et les tensions sociales et politiques.

Au Ghana, les communautés locales de la région d'Obuasi ont également été marginalisées dans le processus de prise de décision concernant l'exploitation minière, ce qui a entraîné des conflits sociaux et environnementaux. Dans un rapport de 2013, l'organisation Global Witness a identifié les pratiques de corruption dans l'industrie minière en Guinée et au Sénégal comme des facteurs contribuant aux conflits liés aux ressources minérales dans ces pays. Le rapport a révélé que les entreprises minières ont payé des pots-de-vin à des fonctionnaires pour obtenir des permis d'exploration ou pour éviter d'avoir à payer des taxes sur leurs revenus.

De même, une étude menée en 2018 par l'ONG Transparency International a mis en évidence la corruption dans le secteur pétrolier et gazier au Nigeria, où l'attribution de contrats et la gestion des revenus pétroliers ont été entachées de corruption. Les auteurs ont noté que la corruption dans ce secteur a conduit à une mauvaise gestion des ressources naturelles, à une perte de confiance dans les

institutions gouvernementales et à une exacerbation des tensions sociales et politiques. Ces résultats sont similaires aux résultats de notre étude car ce sont les artisans miniers qui payent les coûts de la gouvernance bureaucratique dans le secteur de la mine artisanale au Burkina Faso.

L'indétermination sociale de la bureaucratisation comme mode de gouvernement se manifeste dans les actes de résistance individuelle ou dans l'action collective mais aussi, généralement, dans le jeu avec l'informalité et l'illicite qui est le fait de l'ensemble des acteurs sociaux : la perspective « par le bas » n'oppose pas des élites dominantes à des subalternes qui manieraient les arts quotidiens de la résistance, mais s'intéresse à la manière dont tous les acteurs sont sujets des mécanismes analysés (H. Béatrice, 2012).

Ces dernières années, l'attention portée à l'exportation artisanale de l'or a considérablement augmenté. Pourtant, l'orpaillage n'est pas une activité nouvelle car c'est une activité qui est pratiquée depuis de nombreuses années au Burkina Faso. Les politiques de formalisation de la mine artisanale à travers la bureaucratie restent problématiques aux yeux de plusieurs acteurs du secteur de la mine artisanale. Les résultats de notre étude rejoignent ceux de Crozier qui montre bien que les organisations bureaucratiques ont tendance à essayer de limiter ces zones d'incertitude par des règles qui figent les rapports de pouvoir.

Dans l'optique de donner foi au sens populaire, M. Crozier (1963) définit alors les structures bureaucratiques comme celles dont les règles sont si déterminantes qu'elles entraînent une rigidité des procédures, les empêchant, notamment de s'adapter aux transformations de leur environnement. Si les formes bureaucratiques permettent une relative stabilité et sécurité par l'ensemble des règles qu'elles établissent dans d'autres secteurs, tel n'est pas le cas dans le secteur de la mine artisanale au Burkina Faso. Les résultats de notre étude rejoignent ceux de Crozier qui avance que ce formalisme produit parallèlement des lourdeurs et un manque de flexibilité, voire une monopolisation du

pouvoir au profit des seuls intérêts des bureaucrates. Ces lourdeurs administratives dans le secteur de la mine artisanale continuent de favoriser l'éloignement des artisans miniers dans les processus de formalisation de la mine artisanale au Burkina Faso.

Conclusion

Il est illusoire d'espérer des avancées décisives dans la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle au Burkina Faso avec une telle approche bureaucratique. Seule une intervention de l'Etat et des parties prenantes peut être susceptible d'accroître l'efficacité sur le terrain. Un des mobiles du non fonctionnement de la formalisation de l'exploitation artisanale de l'or et à petite échelle est l'absence majeure de l'Etat sur le terrain.

Cette situation a permis aux ONG d'intervenir dans le secteur de la mine artisanale pour promouvoir une exploitation responsable de l'or sans toutefois impliquer le ministère des mines. Pourtant, la promotion de l'or responsable ne peut fonctionner sans une intervention des autorités du ministère des mines à travers la réglementation ou la participation des différents acteurs. En effet, l'approche des ONG dans la promotion de l'or responsable ou leur contribution dans la formalisation de l'EMAPE fait défaut au Burkina Faso.

Ces projets devaient intervenir dans les sites désignés par le gouvernement après une validation et une vérification au niveau du cadastre minier pour se rassurer que ces sites d'orpaillage n'ont pas été attribués à une personne ou à une société minière avant toute initiative. Bien que la formalisation de l'EMAPE ouvre de multiples aspects positifs, son adoption et sa mise à l'échelle ont souvent été inconsistantes.

Cela peut être dû en partie au fait que les dynamiques autour de la formalisation de l'EMAPE ne sont pas entièrement comprises ou sont trop simplifiées dans les programmes du ministère des mines. Il serait très intéressant que les autorités du ministère des mines et de l'énergie du Burkina Faso

s'engagent dans cette politique de formalisation avec tous les acteurs du secteur de la mine artisanale.

Références bibliographiques

BEATRICE Hibou, 2012, « La bureaucratie du monde à l'ère néolibérale », La découverte, Coll. « Cahiers libres », Paris, France, 225 p.

CROZIER Michel, 1963, *Le phénomène bureaucratique*, Seuil, Paris, 11 p.

CROZIER Michel, Friedberg Erhard, 1977, « L'acteur et le système », Ed. Seuil, Paris, 445 p.

DOMINIQUE Darbon, 1990, « L'Etat prédateur », In : *Politique africaine*, n°39, doi : <https://doi.org/10.3406/Polaf>, 10 p.

DOMINIQUE Darbon, 2012, « La culture administrative en Afrique : La construction historique des significations du « phénomène bureaucratiques », *openedition.org/cea1101*, Doi :104000/Cea, 5 p.

EDGAR Varcla Barrios, 2009, *Vers une anthropologie de la bureaucratie*, Cuadernos d'Administration, ISSN :1120-46455, Univ. Colombia, USA, 15 p.

Global Witness, 2013, « Jade : le grand secret d'État du Myanmar ».

<https://www.globalwitness.org/en/campaigns/myanmar/myanmars-big-state-secret/>

Gorée Institute, 2023, « Les causes des conflits liés à la gouvernance des ressources minérales en Afrique de l'Ouest », 13 p.

WEBER Max, 1922, « Caractéristiques de la bureaucratie », In : *Sociologie politique*, Tome 1, p. 256-263.

MOÏSE Nembot, 2000, *Le glas de la fonction publique dans les Etats d'Afrique francophone*, l'Harmattan, Paris, 428 p.

LADIPO Adamolekun, 1999, *Public "Administration in Africa", Main Issues and selected country studies*, Boulder, westview press

Transparency International, 2018, « Petro-Perceptions : Cartographie des perceptions de la corruption dans le secteur pétrolier du Nigeria »,

https://www.transparency.org/files/content/feature/PetroPerceptions_Mapping_corruption_in_Nigerias_oil_sector.pdf

TONGNOMA Zongo, 2019, « Les techniques d'exploitation de l'or dans le Sanmatenga au Burkina Faso », *Innovations, enjeux politiques et environnementaux*, Revue science et technique du CNRST, Ouagadougou, Burkina Faso, 15 p.